



Accusé de réception en préfecture  
095-219502572-20240403-D-2024-15-DE  
Date de télétransmission : 16/04/2024  
Date de réception préfecture : 16/04/2024

2024/1

Département du Val d'Oise  
Ville de La Frette-sur-Seine

## Conseil Municipal du 3 avril 2024 Extrait du registre des délibérations Délibération n° D/2024/15

Nombre de Conseillers

en exercice : 21

présents : 14

votants : 19

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un mars, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Philippe AUDEBERT, Maire

Étaient présents :

Philippe AUDEBERT, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, André BOURDON, Laurence GUERNE, Patrice JACQUET, Philippe BUIRON, Carole BERGER-JACOB, Steve IDJAKIREN, Bernadette VOOGSGERD, Grégory BENOIT, Christian TETARD, Alaine HOUREZ, Jean DECROIX et Chimina Kossiva NEGLOKPE

Étaient régulièrement représentés :

Eliane CHIDIACK par Carole BERGER-JACOB,  
Philippe BARBIER par André BOURDON,  
Julia NOJAC par Claudine THIRANOS  
Patrice GOSNET par Bernadette VOOGSGERD  
Laurent FOHRER par Philippe BUIRON

Était absent :

Bruno MELGIES

Formant la majorité des membres en exercice.

André BOURDON a été élu Secrétaire de Séance

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant l'inscription de la somme de 150 547 € à l'article 65748 "subventions de fonctionnement aux associations" et 42 000 € à l'article 657362 " CCAS ",

Vu les propositions de subventions retracées sur le tableau ci-dessous, au titre de l'année 2024 :

<b>Associations</b>	<b>Subventions B.P. 2024 (€)</b>	<b>Associations</b>	<b>Subventions B.P. 2024 (€)</b>
Create for Better life	300	Parisis Harmonie	500
Les Spiriades	2 000	Donneurs De Sang	200
ESF Foot	10 000	Association Scolaire Culturelle Sportive A. BRIAND (ex coopérative)	1 956
ESF Tennis de table	3 000	Caisse Coopérative Calmette	1 337
Bouge la Frette	4 000	Caisse Coopérative 8 Mai	1 304
Sports Nautiques de La Frette	700	FNACA	50
Tennis Club de La Frette	2 000	Atelier des Arts Frettois	150
La Frette sur Seine Judo	2 400	Les Rendez Vous du Temps Libre	1 500
Peuples solidaires	50	L'Oise aux Lyres	400
Musoreille	100	ADVOCNAR (adhésion)	100
Centre Communal d'Action Sociale	42 000	<b>TOTAUX</b>	<b>74 047</b>

En application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Laurence GUERNE membre de l'association du "Tennis Club de la Frette" ne participe pas au vote de la subvention attribuée à cette dernière,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

**VALIDE** le montant des subventions attribué à chacune des associations selon le tableau ci-dessus,

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

  
Philippe AUDEBERT



Le Secrétaire de Séance

  
André BOURDON

Délibération rendue exécutoire du fait de :

- Sa transmission au contrôle de légalité le : 16/04/2024
- Sa publication sur le site internet de la commune le : 16/04/2024 -